



VALLOIRE
GALIBIER

MAIRIE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE VALLOIRE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20260122-26_01_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

DELIBERATION N° 26-01-008

Régularisation de voirie impasse Petite Combe

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAX, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d'affichage : 16 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

ROUGEAX Jean-Pierre - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas - ROCHARD Sophie

Représentés : 3

RETORNAZ Dominique (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Absent : 1

CLAPPIER Pascal

Secrétaire de séance :

GRANGE Michel

Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Délibération n°26-01-008 - Page 1 sur 4





VALLOIRE GALIBIER

MAIRIE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

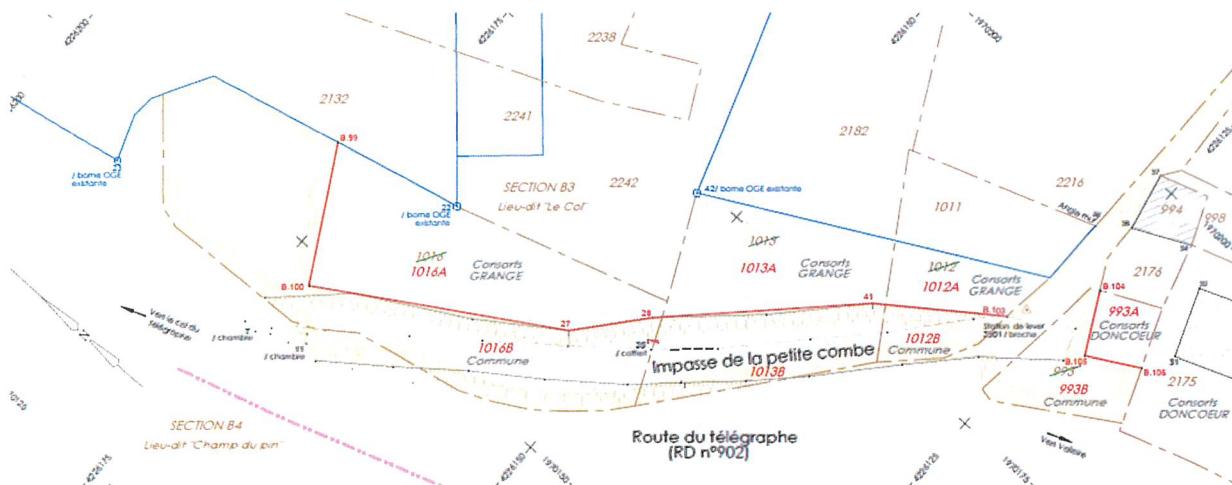
Berger
Levrault

ID : 073-217303064-20260122-26_01_008-DE

Je vous rappelle que par délibération du 07/08/2025, n°25-08-102, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle B 2176 auprès de Monsieur François DONCOEUR.

Cette acquisition rentre dans une opération de régularisation et d'échange plus globale sur le secteur de l'impasse de la Petite Combe au hameau des Granges.

Cette acquisition étant désormais réalisée, il convient de finaliser les échanges avec les consorts GRANGE, selon le plan de projet de division ci-dessous :



Les termes de l'échange se présentent comme suit :

Etat initial		Division/cession au profit de la commune		Division/cession au profit des consorts GRANGE	
Propriétaire	Parcelle	Parcelle	Surface	Parcelle	Surface
Consorts GRANGE	B 1012	B 1012B	20 m ²	B 1012A	62 m ²
	B 1013	B 1013B	63 m ²	B 1013A	181 m ²
	B 1016	B 1016B	408 m ²	B 1016A	147 m ²
Commune de Valloire	B 2176			B 2176	28 m ²
TOTAL SURFACES			491 m²		418 m²

Délibération n°26-01-008 - Page 2 sur 4





VALLOIRE

GALIBIER

MAIRIE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20260122-26_01_008-DE

Les opérations d'échange et de cession se font à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

La commune prend en charge l'ensemble des frais inhérents à l'opération.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 15 janvier 2026, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de division et d'échange établi par Monsieur Yannick CHRETIEN, géomètre expert en date du 26/02/2024,

Vu la délibération n°25-08-102 du 07/08/2025 par laquelle la commune est propriétaire de la parcelle B 2176,

Vu l'accord des consorts GRANGES,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 15 janvier 2026,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver les acquisition et échanges avec les consorts GRANGE tels que définit en termes de surface et de parcelles dans le tableau ci-après :

Etat initial		Division/cession au profit de la commune		Division/cession au profit des consorts GRANGE	
Propriétaire	Parcelle	Parcelle	Surface	Parcelle	Surface
Consorts GRANGE	B 1012	B 1012B	20 m ²	B 1012A	62 m ²
	B 1013	B 1013B	63 m ²	B 1013A	181 m ²
	B 1016	B 1016B	408 m ²	B 1016A	147 m ²
Commune de Valloire	B 2176			B 2176	28 m ²
TOTAL SURFACES			491 m²		418 m²

Délibération n°26-01-008 - Page 3 sur 4





VALLOIRE

GALIBIER

MAIRIE

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

Berger Levault

ID : 073-217303064-20260122-26_01_008-DE

- de préciser que le classement dans le domaine public de la voirie communale envisagé des parcelles B 993A, B 1012B, B 1013B et B 1016B ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,
- d'approuver l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public routier de la commune,
- de préciser que l'échange se fait à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- de dire que les frais liés à ces échanges et acquisitions sont à la charge exclusive de la commune,
- de désigner Maître SEMIN, notaire à Valloire, pour rédiger les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUD



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture :

26/01/2026

Publication :

26/01/2026

Valloire, le

26/01/2026

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUD.

